

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/09b

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2020/12/09 visée en date du 09/12/2020.

Objet : PROPOSITION D'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, D'ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ASSOCIE ET D'AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021.

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etai^{ent} excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	48	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Considérant les moyens techniques nécessaires à la mise en place du télétravail ;

M. Le Président informe l'Assemblée que pour optimiser les conditions techniques et matérielles de mise en place du télétravail, la collectivité doit réaliser des investissements informatiques en vue de doter les agents volontaires d'outils de travail portables et d'accessoires adaptés facilitant l'exercice de leurs missions à distance.

Les investissements comprendront pour l'essentiel l'acquisition d'ordinateurs portables, de CAL RDS, d'accessoires et prévoit l'extension du serveur informatique.

Un accompagnement financier au titre de la DETR 2021 est possible pour ces acquisitions. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses (en € HT)	Recettes
Matériels informatiques 34 508,52 €	Etat – DETR (50%) : 17 254,26 € Communauté de communes (50%) : 17 254,26 €
TOTAL DEPENSES : 34 508,52 €	TOTAL RECETTES : 34 508,52 €

M. Le Président sollicite alors le Conseil communautaire afin de l'autoriser à présenter une demande de DETR pour l'acquisition de fournitures informatiques.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Le Président à réaliser les investissements nécessaires au déploiement du télétravail.
- Autorise M. Le Président à solliciter de la DETR conformément au plan de financement précisé ci-avant.
- Indique que les dépenses et recettes seront portées au budget général 2021.
- Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

